

# La fête au village

## LA REDERIE DE LA FÊTE LOCALE

## Dimanche 5 Octobre de 11h à 17h30

#### Règlement de la réderie

- 1. La Commission des Fêtes de la Mairie de Vers sur Selle organise le dimanche 5 octobre à l'occasion de la fête locale une réderie dans l'enceinte de la plaine de jeux, rue de l'église, de 11h à 17h30.
- 2. Cette manifestation est <u>gratuite et uniquement réservée aux habitants du village et à leur famille(\*)</u>. Remplir un bon de réservation par exposant (photocopie ou sur papier libre).
- 3. La largeur du stand est de 4m sur 5 m de profondeur.
- 4. L'installation se fera à partir de 10 heures. Tous les véhicules devront évacuer l'enceinte de la réderie pour 11 heures. Les véhicules seront garés dans les rues du village. Aucun véhicule ne sera toléré de 11h00 à 17h30. Le retour des véhicules ne pourra se faire qu'après 17h30 pour des raisons de sécurité.
- 5. le marché à réderie est réservé à la vente d'objets d'occasion.
- 6. La vente d'insignes et de tous reliquats rappelant la période nazi, est interdite ainsi que toute propagande.
- 7. La vente de produits alimentaires sous toutes leurs formes est interdite.
- 8. La vente d'animaux est strictement interdite.
- 9. L'emploi de sono ou de haut parleurs est interdit.
- 10. Les contrevenants, qui n'auraient pas respecté le présent règlement, seront priés de quitter le marché à réderie sur le champ.
- 11. Les places seront attribuées par les membres de la commission des fêtes. Les participants devront accepter la décision de placement ainsi que le présent règlement et nettoyer leur emplacement le soir après la manifestation.
- 12. En cas de participation insuffisante ou de mauvais temps la commission des fêtes peut décider d'annuler cette manifestation.

<b>~</b>	 	 

### Bulletin de réservation à déposer en Mairie de Vers sur Selle au plus tard pour le 20 septembre

Nom et Prénom :				
Adresse :				
Téléphone :	Portable :	Courriel : _		
Carte d'identité n°	délivré par :_		Le / /	
(*) Si non résident à Vers sur Selle	(Famille), Nom et adresse du parent de Ver	s sur Selle :		
_	déclare	•	de la fête locale du	
almanche 5 octobre et mi	engage à respecter et appliquer	le present regiement.		_
Fait à	le / 09 / 2014 Sign	nature :		.14

